

Déclaration du syndicat CGT CTP du 18 octobre 2012, 25 octobre 2012, 13 décembre 2012, 7 février 2013 Port de Gravelines

Monsieur le Président, Cher(e) Collègues, Cher(e)s Camarades,

Le premier courrier adressé par la CGT en mai 2011 au nouveau Président du Conseil Général du Nord concernait les salariés et l'organisation du travail du Port de Gravelines. Nous demandions l'embauche rapide de deux agents pour des raisons de sécurité en rappelant la modicité du traitement des éclusiers et aide-éclusiers : entre 1200 et 1300 euros nets mensuels.

A notre première rencontre, Monsieur le Président, nous nous sommes aperçus que vous pensiez que notre démarche était intéressée et que nous défendions un « pré carré », une réserve protégée de « syndiqués ». C'était mal nous connaître et vous nous aviez mal lus. La Cgt du Conseil Général n'est pas boutiquière. Nous avons très peu de syndiqués au Port de Gravelines et ils sont sur le départ pour une retraite bien méritée après des carrières pénibles débutées vers 13 ou 14 ans. Si un bon génie nous avait promis d'exaucer une, et une seule de nos revendications, c'est celle-ci que nous aurions choisie: embaucher deux ouvriers au moins en raison des conditions de travail particulièrement difficiles au Port de Gravelines afin d'améliorer la sécurité, de permettre les remplacements et la pose des congés, et de maintenir pour tous des cycles de travail décents.

C'est une douloureuse histoire que celle des ouvriers du Port de Gravelines et surtout celle des agents embauchés en CEC qui ont eu droit à tous les abus possibles et imaginables de la part de notre administration, de leur hiérarchie et de certains de leurs collègues peu enclins à épauler des précaires. Ils ont eu droit à des astreintes de week-end, et du travail de nuit interdits par la législation pour ces contrats, ils ont été trompés sur leurs droits à congés et récupérations. Exploités et volés, voilà ce que notre collectivité leur a réservé pendant des années. Il aura fallu lutter et négocier pied à pied pour faire reconnaître leurs droits et parvenir à les intégrer – avec des droits au rabais – dans notre collectivité. Même pour faire appliquer ce que nous obtenions, il fallait combattre à nouveau : temps de travail, congés, paiement des astreintes, prise en compte de la pénibilité et de la dangerosité. Nous rappelons qu'au moment où un ouvrier tombe la nuit dans l'eau glacée du port, le préventeur de la collectivité pointe comme danger le plus probable et le plus élevé, la traversée de la route entre les écluses et les ateliers. Que de la honte, du mépris et du scandale.

A force de persévérer, nous sommes parvenus à une situation presque normale mais encore grosse d'inégalités entre les anciens CEC et les agents du Port. Les propositions faites aujourd'hui favorisent les revendications de ceux qui ont vécu (sauf exception), nous le déclarons sans langue de bois, sur l'épuisement de leurs collègues puisque jusqu'à ce jour, les anciens CEC, plus âgés, plus physiquement abîmés, moins payés puisqu'à temps non complet et sans droit à RTT, ont assuré les astreintes de jour et de nuit sur des cycles de cinq semaines pendant que le reste de l'équipe travaillait sur un cycle de dix semaines. Au lieu d'embaucher deux personnes, pour passer tout le monde à dix semaines, vous choisissez de descendre à 7 semaines avec jours RTT, récupérations, etc, et primes de 120 euros nets à chaque astreinte. Que des salariés à 1200 euros perçoivent comme mirobolante et inespérée une augmentation de 840 euros par an se comprend et vous devez en rire. Que ce soit plus intéressant pour l'enveloppe RH de ne pas embaucher, c'est évident. Nous saluons au passage le militant de FO qui ne s'est pas laissé berner et sait qu'une dégradation de ses conditions de travail et de sa vie privée par la multiplication des astreintes ne saurait être compensée par une prime somme toute dérisoire.

Nous saluons également la bonne volonté de Mesdames Marie Fabre et Catherine Rutkowski dans le traitement de ce dossier même si nos arguments ne les ont pas convaincues. Elles ont apporté des améliorations notables en termes de récupération du temps de travail. Nous avions connu pire. Toutefois, nous tenons à préciser que le service de nuit se termine entre minuit et six heures du matin. Les éclusiers sont encore spoliés d'un jour de repos puisque le lundi, dans votre proposition, n'est pas considéré comme un jour de travail et donc non récupéré.

Il n'empêche que cette organisation à flux tendus, quatorze salariés pour 7 cycles par équipe de deux, c'est encore des économies sur un travail socialement infiniment plus utile et indispensable que les dizaines (les centaines ?) de milliers d'euros dépensés en pure perte en communication.

Vous avez raté le coche, un de plus.

Nous voterons contre.